



Changement de statut etudiant salarié

Par **chrysllyse**, le **06/09/2013** à **10:29**

Bonjour, j'aurais besoin de vos éclaircissements. Je suis étudiant africain depuis 8 ans en France. J'ai un bac+5 et je prépare actuellement un autre master pour lequel je fais un stage actuellement jusqu'au mois de décembre. Il se trouve qu'entre temps mon titre de séjour étudiant a expiré fin juillet et je suis allé à la préfecture demander un avec ma convention de stage et j'ai obtenu un récépissé jusqu'à fin septembre et ils m'ont dit que pour renouveler mon titre de séjour étudiant je dois ramener une inscription ce que je n'ai pas encore. Mais là je viens de trouver un CDI à compter de septembre. Je suis allé à la préfecture mais ils m'ont dit qu'avec mon récépissé je ne peux pas demander un changement de statut car mon titre est expiré. Qu'est-ce qu'il y a lieu de faire dans un cas pareil? À supposer que j'arrive à avoir une inscription, pensez-vous que je peux déposer un renouvellement de titre de séjour étudiant et dans la foulée (une semaine après) déposer un changement de statut? merci pour vos réponses